

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2320

29 septembre 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund .....	111354	Stahlbeteiligungen Holding S.A. ....	111327
Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l. ....	111354	Steria Benelux S.A./NV .....	111327
Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l. ....	111354	Steria PSF Luxembourg S.A. ....	111327
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	111343	Streamup S.A. ....	111327
Allegheny Technologies Holdings S.à r.l. ....	111355	Sunrise Communications Holdings S.A. ....	111325
Anfield1 S.à r.l. ....	111355	Sunrise Communications International S.A. ....	111325
Areff LP Holding II S.à r.l. ....	111355	Swan Walk S.à r.l. ....	111326
Areff LP Holding S.à r.l. ....	111356	Taurus Prima S.A. ....	111338
A-R Zeran II S.à r.l. ....	111343	Taurus Prima S.A. ....	111338
August Private Equity S.A. ....	111314	Temenos Finance Luxembourg S.à r.l. ..	111338
Autumnleaf S. à r.l. ....	111360	Tiledrasi S.A. ....	111338
Avista Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch .....	111360	Tinkerbelle S.à r.l. ....	111327
Col Hunt A (Lux) S.à r.l. ....	111343	Transports 3A Holding S.à r.l. ....	111339
Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS ...	111328	TSL Distribution .....	111339
Magna International Investments S.A. ..	111356	United Platform S.A. ....	111339
MED SOL & CO LTD .....	111342	Vantico International S.à r.l. ....	111340
Net Equity S.A. ....	111359	VCP VII Luxco 6 S.à r.l. ....	111340
Real Pol Investments S.A. ....	111324	VGV Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS .....	111340
Rome Holdco S.à r.l. ....	111314	V-International S.A. ....	111339
Roodvoet S.A. ....	111360	V.T.D.Z. Production S.à r.l. ....	111339
Roseway Global Luxembourg S.à r.l. ....	111314	Watson Pharma 2 S.à r.l. ....	111341
Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l. ...	111324	Watson Pharma Holding S.à r.l. ....	111337
Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l. ....	111324	Watson Pharma S.à r.l. ....	111341
Serge Schaul & Cie S.à r.l. ....	111326	W D Fin S.à r.l. ....	111340
Skylight Sàrl .....	111325	W D Fin S.à r.l. ....	111341
Smart Holding Group S.A. ....	111326	Willow Finance S.à r.l. ....	111341
SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	111326	Wordbee S.A. ....	111342
Solaica Power Holding S.à r.l. ....	111325	Zed S.A. ....	111342
		Zed S.A. ....	111342
		Zurich Eurolife S.A. ....	111342

**Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.936.

—  
RECTIFICATIF

Mention rectificative des comptes annuels se terminant au 31 mai 2008, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 8 février 2010 référence L10020073

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Rome Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2011112151/18.

(110127803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Roseway Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 139.966.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112152/13.

(110128102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**August Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 162.298.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of June,

before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared

Speedquest Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.340,

here represented by Mr Noël Didier, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "August Private Equity S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the taking of subscriptions, participating interests and financial interests in whatever form in any companies, investment companies, consortiums or group undertakings of Luxembourg or foreign law, as well as the management of the funds put at its disposal, the control, the management and the development of such participating interests.

Furthermore, the company may guarantee and grant loans or otherwise assist the companies, in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company itself.

The purpose of the Company also comprises the creation, acquisition, sale, development, exercise, use or concession of the use, by any means, of a copyright on computer software, of patents, trademarks or brand names, drawings or models.

The company may also carry out for its own account or on behalf of third parties any movable property or real estate, commercial, industrial and financial transactions useful or necessary in order to favour its development or linked directly or indirectly to its purpose.

Finally, the purpose of the Company includes the acquisition, sale, exchange, renting, management, administration and holding in any form, in a direct or indirect way, of any real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares without designation of a nominal value.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to eighteen million euro (EUR 18,000,000) by the creation and the issue of eighteen million (18,000,000) new shares without designation of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the last Friday of the month of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5<sup>bis</sup> of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person *délégué à la gestion journalière*), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provision*

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31<sup>st</sup> of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the prenamed party appearing, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred (EUR 2,500).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) directors and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr Dirk Verduyck, companies' director, born on 23 March 1961 in Sint Niklass (Belgium), with professional address in B-2920 Kalmthout, Beauvoislaan 50;
  - Mr Marcel Genadry, companies' director, born on 18 January 1956 in Beyrouth (Liban), with professional address in B-1180 Bruxelles, avenue Général Lotz 103;
  - Mr Walter Symons, companies' director, born on 14 January 1954, in Gent (Belgium) with professional address in B-9772 Kruishoutem, 't Leeghoek 2;

- Mr Emmanuel Cukrowicz, companies' director, born on 11 November 1971 in Anvers (Belgium), with professional address in B-1180 Bruxelles, avenue du Gui 40.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the accounts as at 31 December 2011.

3. KPMG Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.590, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the accounts as at 31 December 2011.

4. The address of the registered office of the Company is at 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, 15, Côte d'Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte,

a comparu

Speedquest Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.340,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 22 juin 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «August Private Equity S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) par la création et l'émission de dix-huit millions (18.000.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.



**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 516/5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise

en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont intégralement libérées en espèces par l'Actionnaire Unique de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille cinq cents (EUR 2.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - Monsieur Dirk Vercruyssen, administrateur de sociétés, né le 23 mars 1961 à Sint Niklass (Belgique), avec adresse professionnelle à B-2920 Kalmthout, Beauvoislaan 50;
  - Monsieur Marcel Genadry, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1956 à Beyrouth (Liban), avec adresse professionnelle à B-1180 Bruxelles, avenue Général Lotz 103;
  - Monsieur Walter Symons, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1954 à Gent (Belgique) avec adresse professionnelle à B-9772 Kruishoutem, 't Leeghoek 2;

- Monsieur Emmanuel Cukrowicz, administrateur de sociétés, né le 11 novembre 1971 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à B-1180 Bruxelles, avenue du Gui 40.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

3. KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

4. Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 15, Côte d'Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011 /31049. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011104593/544.

(110118163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011112153/13.

(110127798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 99.298.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.325.

Les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011112155/13.

(110127801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.336.500,48.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.333.

Les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011112156/13.

(110127802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Skylight Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.918.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emanuela Brero / Bénédicte Moens-Colleaux

*Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2011112157/11.

(110127817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Solaica Power Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.812.675,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.699.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011112158/13.

(110127979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Sunrise Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.672.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emanuela Brero / Bénédicte Moens-Colleaux

*Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2011112160/11.

(110127818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emanuela Brero / Bénédicte Moens-Colleaux

*Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2011112161/11.

(110127819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112162/13.

(110128107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Serge Schaul & Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 85.891.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011112164/11.

(110128172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.230.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112165/13.

(110128105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 AOÛT 2011.

*Pour: SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011112166/16.

(110127971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Les comptes consolidés de la société mère de STAHLBETEILIGUNGEN S.A. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011112171/11.

(110127977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Steria Benelux S.A./NV, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 86.256.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011112172/12.

(110128167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011112173/12.

(110128163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Streamup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 72.515.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112174/13.

(110128136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Tinkerbell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112175/13.

(110128028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.840.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS, a société en commandite par actions (corporate partnership limited by shares) in the form of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital - specialised investment fund) subject to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended, duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.840 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 May 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1489 of 17 June 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1222 of 7 June 2011.

The Meeting was opened at 9.00 a.m. with Mrs Agnes Makk, manager, residing professionally in Tallin, Estonia (the "Chairman"), in the chair,

The Chairman designated Mrs Stina Lindén Adamsson, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary (the "Secretary").

Mrs Sille Pettai, manager, residing professionally in Tallin, Estonia, was appointed as scrutineer (the "Scrutineer" and together with the Secretary and the Chairman being the "Bureau" of the Meeting).

The Chairman requests the notary to enact that:

(i) The Shareholders were duly convened to the Meeting by registered letters sent to the Shareholders on 22 June 2011.

(ii) The representation of the Shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list.

(iii) The attendance list has been initialed *ne varietur* and executed by the Shareholders present or represented and the members of the Bureau. The said list will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iv) As it appears from the attendance list, 15,127.9483 ordinary shares, that represent 71.72 percent of the outstanding ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares"), and thirty-one (31) management shares, that represent one hundred percent (100%) of the outstanding management shares of the Company (the "Management Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), representing together 71.77 percent of the share capital of the Company, are represented, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda:

*Agenda*

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety notably in order (i) to remove any reference to a nominal value of the shares of the Company, and any reference to an authorised capital of the Company, (ii) to rule out any existing discrepancies between the English and the French versions of the articles of association and (iii) to correct certain technical or linguistic errors substantially in the form attached to the powers of attorney; and

2. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolution:

*First resolution*

The Meeting resolved, subject to the Commission de Surveillance du Secteur Financier's approval (the "CSSF"), to amend and restate the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in their entirety, in order notably (i) to remove any reference to a nominal value of the shares of the Company, and any reference to an authorised capital of the Company, (ii) to rule out any existing discrepancies between the English and the French versions of the Articles and (iii) to correct certain material or linguistic errors as follows:



## "Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or the "Articles").

The Company will exist under the corporate name of HANSA CEE FUND OF FUNDS SICAV-FIS.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of Hansa Private Equity Partners S.a.r.l. (the "General Partner").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner. In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, companies and funds as well as the administration, development and management of such holdings.

The list of activities of the Company is regulated by law of 13 February, 2007 relating Specialized Investment Funds as amended from time to time (the "Law").

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The initial share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one Management Shares, which shall be held by the General Partner, Hansa Private Equity Partners S.à r.l. with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as sole general partner (Gérant Commandité) in representation of its unlimited partnership interest, all of which are fully paid up.

The net assets of the Company must reach, in minimum, one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within a period of twelve (12) months following the authorization of the Company in accordance with the Law. The amount of capital is at all times equal to the net asset value of the Company as defined in the issuing document of the Company.

The Company may, at any time, issue two types of shares, ordinary shares ("Ordinary Shares") and management shares ("Management Shares") to increase its share capital. Both types of shares will have no nominal value.

The General Partner is authorised and empowered to

(i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;

(ii) determine the place and date of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid until the Company ceases its existence.

The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The Ordinary Shares and the Management Shares will be in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office.

The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter with request for acknowledgement of receipt its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple share certificates.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Partner.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

**Art. 8. Redemption of own Shares - Transfer of Shares.** Shares are generally not expected to be redeemed, except in the best interest of the Company and at the sole discretion of the General Partner. Detailed information about the redemption of shares is described in the issuing document of the Company.

### Chapter III. Management.

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by Hansa Private Equity Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as General Partner (Gérant Commandité) and holder of the Management Shares.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

**Art. 11. Liability of the General Partner and of the shareholders.** The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the par value of each share in the Company owned by them.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

**Art. 14. Dissolution - Incapacity of the General Partner.** In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles of Incorporation, a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor to the General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the General Partner or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the General Partner or officer of the General Partner or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the Shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on the last Business Day of June at 10 a.m. (Luxembourg time) of each year.

**Art. 18. Other General Meetings.** The General Partner may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon call by the General Partner made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 20. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least three (3) days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

**Art. 21. Proceedings.** The general meeting shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner or the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall elect one scrutinizer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Adjournment.** The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. The General Partner must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 23. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

No decision may be adopted without the consent of the General Partner.

**Art. 24. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutinizer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 27. Adoption of financial statements.** At every annual general meeting in each year, the General Partner shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

**Art. 28. Appropriation of Profits.** The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, fees, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

The General Partner shall determine how the annual net profits will be disposed. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the General Partner may pay out an advance payment on dividends. The General Partner shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraph shall apply.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

This resolution has been passed with 15,127.9483 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about two thousand five hundred euros (EUR 2,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente juin,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.840 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1489 du 17 juin 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011.

L'Assemblée a été ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Agnes Makk, gérante, demeurant professionnellement à Tallin, Estonie (la «Présidente»).

La Présidente a désigné Madame Stina Lindén Adamsson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire (la «Secrétaire»).

Madame Sille Pettai, gérante, demeurant professionnellement à Tallin, Estonie, a été nommée scrutateur (le «Scrutateur») et ensemble avec la Présidente et la Secrétaire, le «Bureau» de l'Assemblée.

La Présidente prie le notaire d'acter que:

(i) Les Actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée par courriers recommandés envoyés aux Actionnaires en date du 22 juin 2011.

(ii) La représentation des Actionnaires, et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés dans une liste de présence.

(iii) La liste de présence a été signée et validée par les Actionnaires présents ou représentés et les membres du Bureau. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iv) Tel qu'il ressort de la liste de présence 15.127,9483 actions ordinaires, soit 71,72 pourcent des actions ordinaires de la Société en circulation (les «Actions Ordinaires»), et 31 (trente et une) actions de commandité, soit 100 % (cent pourcent) des actions de commandité de la Société en circulation (les «Actions Commanditées»), représentant ensemble 71,77 pourcent du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité afin notamment (i) de supprimer toute référence à une valeur nominale des actions de la Société, et toute référence à un capital autorisé de la Société, (ii) d'adapter toutes divergences existantes entre la version anglaise et la version française des statuts ainsi que (iii) de corriger diverses erreurs techniques ou d'ordre linguistique substantiellement dans la forme jointe aux procurations; et

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»), (i) de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société (les «Statuts») dans leur intégralité afin de supprimer toute référence à une valeur nominale des actions de la Société, et toute référence à un capital autorisé de la Société, (ii) d'adapter toutes divergences existantes entre la version anglaise et la version française des Statuts ainsi que (iii) de corriger diverses erreurs matérielles ou d'ordre linguistique comme suit:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Raison sociale.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la raison sociale HANSA CEE FUND OF FUNDS SICAV-FIS.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de Hansa Private Equity Partners S.à r.l. (le «Gérant Commandité»). Ce dernier peut librement décider d'établir à Luxembourg ou à l'étranger des succursales ou des bureaux.

Au cas où le Gérant Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant Commandité de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant Commandité a confié la gestion journalière.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La liste des activités de la Société est conforme à celles autorisées par la loi du 13 février 2007 qui réglemente les Fonds d'Investissement Spécialisés, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis à l'origine de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trente et une (31) Actions de Commandité, qui sont détenues par Hansa Private Equity Partners.S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de seul actionnaire commandité (Gérant Commandité), en représentation de son engagement indéfini et solidaire, et chaque action étant entièrement libérée.

L'actif net de la Société devra atteindre au minimum un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société conformément à la Loi. Le montant du capital est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société comme défini dans le document d'émission de la Société (issuing document).

Par la suite la Société pourra émettre deux classes d'actions afin d'augmenter son capital social, des actions ordinaires («Actions Ordinaires») et des actions de commandité («Actions de Commandité»). Chaque classe d'action est sans mention de valeur nominale.

Le Gérant Commandité est autorisé et est en charge de

(i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en numéraire ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

(iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en numéraire.

Cette autorisation est valable pour la durée de vie de la Société.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, les pouvoirs permettant de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur toute action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Forme des actions.** Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité resteront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social.

Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur les actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrites au registre des actionnaires, soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois, soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur représentant. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés sur demande des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution du Gérant Commandité.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Gérant Commandité à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions propres - Cession d'actions.** Les Actions Ordinaires ne peuvent pas être rachetées à aucun moment, sauf, dans l'intérêt social de la Société et au choix discrétionnaire du Gérant Commandité. Le détail des conditions relatives au rachat d'actions apparaît dans le document d'émission de la Société (issuing document):

### Chapitre III. Gestion.

**Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par Hansa Private Equity Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,, en sa qualité de Gérant Commandité de la Société et propriétaire des Actions de Commandité.

Les autres actionnaires ne doivent ni participer ni interférer avec la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant Commandité.** Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Gérant Commandité.

**Art. 11. Responsabilité du Gérant Commandité et des actionnaires.** Le Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération à concurrence du pair comptable de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant Commandité.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute, sous réserve de la nomination d'un administrateur provisoire, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée par l'administrateur provisoire, dans les quinze (15) jours de sa désignation en tant qu'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant du Gérant Commandité par résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation du Gérant Commandité sortant.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant Commandité ou un fondé de pouvoir du Gérant Commandité ou de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Gérant Commandité ou un fondé de pouvoir du Gérant Commandité ou de la Société, qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera, ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant Commandité en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société, à Luxembourg, le dernier jour ouvré du mois de juin à 10.00 heures (heure de Luxembourg).

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant Commandité.

**Art. 19. Convocation des assemblées générales.** Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le Gérant Commandité conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

**Art. 20. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel doit être actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant Commandité pourrait exiger.

Le Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins trois (3) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant Commandité pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 21. Procédure.** L'assemblée générale sera présidée par le Gérant Commandité ou par une personne nommée par le Gérant Commandité ou l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 22. Prorogation.** Le Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 23. Vote.** Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la société ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Aucune décision ne peut être prise sans le vote favorable du Gérant Commandité.

**Art. 24. Assemblée Générale Extraordinaire.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requis à l'une quelconque de ces assemblées.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant Commandité.



## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 26. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des comptes annuels.** Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

**Art. 28. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des redevances, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Le Gérant Commandité décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Gérant Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Gérant Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividendes, le paragraphe précédent doit s'appliquer.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Avec l'accord du Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Cette résolution a été prise avec 15.127,9483 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAKK, S.L. ADAMSSON, S. PETTAI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011 /30884. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Expédition signée par M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de M<sup>e</sup> Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, absente.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011104814/537.

(110118368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

### **Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Watson Pharma Holding S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Manager B

Référence de publication: 2011112193/14.

(110127806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Taurus Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.802.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112176/10.

(110127987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Taurus Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.802.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112177/10.

(110127988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Temenos Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 150.448.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011112178/13.

(110128015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Tiledrasi S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

Les comptes annuels au 17 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tiledrasi SA*

*Signature*

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011112181/12.

(110128296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Transports 3A Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1 rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2011112182/13.

(110127788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**TSL Distribution, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2011112183/12.

(110127760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**United Platform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 128.030.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112184/10.

(110128174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**V.T.D.Z. Production S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 53C, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 144.487.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2011112185/11.

(110128170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**V-International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.588.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 avril 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011112186/13.

(110128119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 avril 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011112187/13.

(110128140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juin 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011112188/13.

(110128127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.212.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) SA  
Signatures

Référence de publication: 2011112189/13.

(110127797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**W D Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 129.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112190/10.

(110128040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**W D Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 129.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112191/10.

(110128042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Willow Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2011112192/13.

(110127983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Watson Pharma S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Manager B*

Référence de publication: 2011112194/14.

(110127808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Watson Pharma 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.214.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Watson Pharma 2 S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Manager B*

Référence de publication: 2011112195/14.

(110127807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Wordbee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112196/10.

(110128016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Zed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 124.688.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112197/10.

(110128278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Zed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 124.688.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112198/10.

(110128279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 51.753.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mars 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011112199/13.

(110128004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**MED SOL & CO LTD, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4010 Esch-sur-Alzette, 146, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 162.644.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE***Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale*

Je soussigné Rossano RATY, Directeur de la société MED SOL & CO LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 07724512) souhaite créer une succursale de la société MED SOL & CO LTD au 146, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette.

Cette succursale aura pour objet le commerce. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 02/08/2011.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Rossano RATY. Il aura le pouvoir de signature ainsi que tous les pouvoirs au sein de la succursale Luxembourgeoise.

Rossano RATY

Directeur

Référence de publication: 2011112200/17.

(110129014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**A-R Zeran II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011112201/11.

(110129168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011112210/11.

(110129139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Col Hunt A (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 162.393.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg agissante en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg qui aura la garde des présentes,

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à responsabilité Limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B88.540,

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**«Titre. - I<sup>er</sup>. Général**

**1. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes suivants auront le sens tel qu'indiqué ci-dessous.

"Actif" signifie, en relation avec un Compartiment, les actifs de ce Compartiment.

"Associé(s)" signifie tout détenteur de Part(s) Sociale(s).

"Compartiment" veut dire un patrimoine distinct et séparé des actifs et passifs de la Société au sens de la Loi de Titrisation et auquel des Actifs et Passifs de la Société seront alloués de temps à autre.

"Gérant" signifie le gérant de la Société.

"Loi" signifie loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

"Loi Titrisation" signifie la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et ses modifications ultérieures.

"Part(s) Sociale(s) de Compartiment" signifie toute part sociale émise par la Société de temps à autre, en relation avec un Compartiment spécifique ou toute action allouée par le Gérant à un Compartiment spécifique.

"Passif" signifie, en relation avec un Compartiment, le passif de ce Compartiment.

"Part(s) Sociale(s)" signifie toute part sociale émise par la Société.

"Société" signifie Col Hunt A (Lux) S.à r.l.

"Statuts" signifie les statuts de la Société et ses modifications ultérieures.

## **Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **2. Forme - Dénomination.**

2.1 La Société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi, ainsi que par les Statuts. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Titrisation et se qualifie comme société de titrisation au sens de la Loi Titrisation.

2.2 La Société aura pour dénomination "Col Hunt A (Lux) S.à r.l.".

### **3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

### **4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

4.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

4.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

(a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières, prêts ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

(b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Gérant ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

(c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, sureté ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

(d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

(e) conclure et exécuter des opérations sur instruments dérivés (incluant, sans être limitées, des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés et des options) et des transactions similaires;

(f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs d'une dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

(g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

4.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toute opération quelconque qui soit directement ou indirectement liée à ou utile pour son objet social et qui peut promouvoir son accomplissement ou son développement.

### **5. Compartiments.**

5.1 En conformité avec la Loi Titrisation, le Gérant peut créer un ou plusieurs Compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.



5.2 Sous réserve de l'article 5.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat du remboursement total des dettes de la société attribuable à un Compartiment et à la satisfaction totale et au paiement de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de telles dettes ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel Compartiment, le Gérant peut allouer de tels actifs à un ou plusieurs autres Compartiments ou au patrimoine général de la Société.

5.4 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment spécifique peuvent être payées depuis le patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Gérant entre les Compartiments au pro rata des actifs de ces Compartiments ou sur une telle autre base considérée comme appropriée.

5.5 Le Gérant peut allouer toute Part Sociale à un Compartiment, étant entendu qu'une Part Sociale ne peut être allouée qu'à un seul Compartiment à la fois.

5.6 Le Gérant ou ses mandataires établiront et maintiendront des comptes séparés pour chaque Compartiment.

5.7 La liquidation d'un Compartiment est décidée par le Gérant.

**6. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **7. Capital social.**

7.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cents (12.600) Parts Sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

7.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte nette, pour faire des distributions à des Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

7.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, sauf stipulation contraire des Statuts.

7.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds (ou des réserves distribuables) seraient suffisants et disponibles.

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 18.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

### **8. Registre des parts - Indivisibilité**

8.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

8.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

8.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **9. Transfert des parts.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

9.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

9.4 Tout transfert de Parts Sociales sera enregistré par acte notarié ou sous seing privé et sera uniquement valable vis-à-vis de la Société ou des tiers quand il sera notifié à la Société ou accepté par celle-ci conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre IV. - Obligations, Titres et Autres instruments de dette**

**10. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne pourra pas procéder à une offre publique dans la mesure où elle sera interdite par la Loi

## **Titre V. - Gérance et Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)**

### **11. Gérance.**

11.1 La Société est gérée par le Gérant. Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

11.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**12. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**13. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

### **14. Délégation et Mandataires du gérant.**

14.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de leur mandat.

### **15. Responsabilité du gérant.**

15.1 Le Gérant ne contracte, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi Luxembourgeoise.

### **16. Réviseur(s) d'entreprises.**

16.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par le Gérant.

16.2 Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) par Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

## **Titre VI. - Assemblée générale des associés**

### **17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

17.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

17.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

17.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Associé ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

17.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

17.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

### **18. Tenue des assemblées générales.**

18.1 Les Associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du Gérant ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

18.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

18.3 Les assemblées générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

18.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

18.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale.

18.6 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

18.7 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

## **19. Majorités.**

19.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la proportion du capital social représentée.

19.2 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

19.3 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

## **20. Les assemblées des associés de compartiment.**

20.1 Les Associés de Compartiment d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale pour décider de toute question en relation exclusive avec ce Compartiment, sauf les distributions de profits.

20.2 Chaque Associé de Compartiment possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient dans le Compartiment concerné.

20.3 Sauf disposition ou stipulation contraire dans la loi ou les présent Statuts, les résolutions de l'assemblée des Associés de Compartiment sont prises à la majorité simple des Associés du Compartiment concerné, selon le cas, présents ou représentés et votant.

## **Titre VII. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts**

### **21. Exercice social.**

21.1 L'année sociale commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

21.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du Gérant et des Associés envers la Société.

21.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

21.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **22. Droit de distribution sur les parts.**

22.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

22.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 7 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

22.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, toujours à condition que la Société dans son ensemble ait généré des profits. Les profits nets globaux de la Société seront distribués à chaque Compartiment en proportion du profit net généré par ce Compartiment et le montant calculé de telle façon qu'il pourra être alloué au Compartiment concerné, en tant que profit distribuable, sera alors réparti et payé aux Associés de Compartiment de ce Compartiment en proportion avec leur nombre de Parts Sociales de Compartiment que les Associés de Compartiment détiennent.

22.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

22.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant sous réserve des règles de distribution contenues dans l'article 21.3 ci-dessus et à condition:

22.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

22.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## **Titre VIII. - Liquidation**

**23. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

## 24. Liquidation.

24.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

24.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre IX. - Loi applicable

**25. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi et la Loi Titrisation.»

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Colony Luxembourg, S.à r.l. . . . . .	12.600 Parts Sociales
Total: douze mille six cents Parts Sociales . . . . .	12.600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600.) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (EUR 12.600) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille Euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

#### THERE APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l. a Société à responsabilité Limitée, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg's trade and companies register under number B 88.540.

Represented by Mrs. Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

## ARTICLES OF INCORPORATION

### "Chapter I. - General

**1. Definitions.** When used in these articles of association, the following terms shall have the meanings set out below.

"Articles" means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

"Assets" means, in relation to a Compartment, the assets of such Compartment.

"Company" means Col Hunt A (Lux) S.à r.l.

"Company Law" means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

"Compartment" means a distinct and separated part of the assets and liabilities of the Company within the meaning of the Securitisation Law and to which Assets are and Liabilities are allocated from time to time.

"Compartment Shareholder (s)" means the holder(s) of the Compartment Share(s).

"Compartment Share(s)" means any shares issued by the Company from time to time in relation to a specific Compartment or any share(s) allocated by the Manager to a specific Compartment.

"Liabilities" means, in relation to a Compartment, the liabilities of such Compartment.

"Manager" means the manager of the Company.

"Securitisation Law" means the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

"Share(s)" means any share issued by the Company.

"Shareholder(s)" means any holder of a Share.

### Chapter II. - Name, Registered office, Object, Compartments and Duration

#### 2. Form - Corporate name.

2.1 The Company exists under the form of a "Société à responsabilité limitée" and is governed by the Company Law and by the Articles. The Company is subject to the Securitisation Law and qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of that law.

2.2 The Company will exist under the corporate name of "Col Hunt A (Lux) S.à r.l."

#### 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 However, the Manager is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

#### 4. Object.

4.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

4.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

4.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

4.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

#### **5. Compartments.**

5.1 In accordance with the Securitisation Law, the Manager is entitled to create one or more Compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

5.2 Subject to article 5.4 below, all assets allocated to a Compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment.

5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a Compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that Compartment, there remain assets under such Compartment, the Manager may allocate such assets to one or several other Compartment(s) or to the general estate of the Company.

5.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific Compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Manager between the Company's Compartments on a pro rata basis of the assets of those Compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.5 The Manager may allocate any Share to a Compartment, it being understood that a Share can be allocated only to one Compartment at a time.

5.6 The Manager or its delegates shall establish and maintain separate accounting records for each Compartment.

5.7 The liquidation of a Compartment is decided by the Manager.

**6. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### **Chapter III. - Capital, Shares**

#### **7. Share capital.**

7.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) Shares. Each share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

7.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

7.3 All Shares will have equal rights, except where provided to the contrary in these Articles.

7.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 18.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc..) will be suspended.

#### **8. Registration of shares - Indivisibility.**

8.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

8.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

8.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **9. Transfer of shares.**

9.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

9.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.

9.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Company Law.

#### **Chapter IV - Bonds, Notes and Other debt instruments**

**10. Registered or Bearer form.** The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Company Law.

#### **Chapter V. - Management and Registered independent auditor(s)**

##### **11. Management.**

11.1 The Company is managed by the Manager. The Manager needs not to be Shareholder.

11.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**12. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**13. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

##### **14. Delegation and Agent of the managers.**

14.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

##### **15. Liability of the manager.**

15.1 The Manager may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by it in the name of the company, provided such commitments comply with the Articles and the Luxembourg law.

##### **16. Registered independent auditor(s).**

16.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Manager.

16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 The registered independent auditor(s) is/are re-eligible.

#### **Chapter VI. - General meeting of shareholders**

##### **17. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

17.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

17.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

17.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

17.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

17.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

##### **18. Holding of general meetings.**

18.1 The Shareholders shall be convened to general meetings or consulted in writing at the initiative of the Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

18.2 Written notice of any general meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

18.3 General meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

18.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

18.5 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any general meeting.

18.6 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year.

18.7 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### **19. Majorities.**

19.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

19.2 The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

19.3 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

#### **20. Meetings of the compartment shareholders.**

20.1 The Compartment Shareholders of a Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment, but excluding the distribution of profits.

20.2 Each Compartment Shareholder is entitled to a number of votes equal to the number of his Compartment Shares in the relevant Compartment.

Compartment Shareholders may vote either in person or by giving a proxy in writing to another person who need not be a shareholder.

20.3 Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the Compartment Shareholders' meeting for the relevant Compartment are passed by a simple majority of the relevant Compartment Shareholders, as the case may be, present or represented and voting.

### **Chapter VII. - Business year - Distribution right of shares**

#### **21. Business year.**

21.1 The Company's financial year starts on the first (1<sup>st</sup>) day of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

21.2 Each year, the Manager shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the Manager and Shareholders towards the Company.

21.3 Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

21.4 The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **22. Distribution right on shares.**

22.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

22.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 7 hereof or as increased or reduced from time to time.

22.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed, always provided that the Company as a whole has generated net profits. The overall net profit of the Company shall be distributed to each Compartment proportionate to the net profit that such Compartment has generated and the so calculated amount which can be allocated to the relevant Compartment as distributable profit shall then be apportioned and paid to the Compartment Shareholder of such Compartment proportionate to the number Compartment Shares such Compartment Shareholder holds.

22.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

22.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager subject to the distribution provision contained in article 21.3 above and provided that:

22.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and



22.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

### Chapter VIII. - Liquidation

**23. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 24. Liquidation.

24.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

24.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter IX. - Applicable law

**25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2012.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Colony Luxembourg, S.à r.l. . . . . .	12,600 Shares
Total: twelve thousand six hundred Shares . . . . .	12,600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33318. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105241/565.

(110120863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 23 mars 2011, les administrateurs de ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND SICAV, décident de transférer le siège social du 69, route d' Esch, L-1470 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 août 2011.

*Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND SICAV*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011112202/16.

(110128683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 22 juin 2011, l'associé unique de Aberdeen Norden/ Baltikum S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011:

\* Elisabeth Weiland, née le 10/09/1974 à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

- prend note de la démission de Ian Kent comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Morten André Møller

- Elisabeth Weiland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 août 2011.

*Pour Aberdeen Norden / Baltikum S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011112203/20.

(110128681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.864.

Par résolutions prises en date du 22 juin 2011, l'associé unique de Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011, Elisabeth Weiland, née le 10/09/1974, à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

- prend note de la démission de Ian Kent, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

\* WEILAND Elisabeth

\* RANTANEN Tero

\* ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 août 2011.

*Pour Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011112204/21.

(110128494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Allegheny Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.641.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 13 juillet 2011:

1. La démission des gérants de catégorie A, Messieurs Richard Joseph Harshman, et Jon David Walton, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Dale Gary Reid, né le 14 décembre 1956 à Bryan, Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Elliot Staub Davis, né le 12 août 1961 à Pittsburgh, PA, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011112211/21.

(110129137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011112212/11.

(110129166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**Areff LP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.372.

Par résolutions prises en date du 22 juin 2011, l'associé unique de Areff LP Holding II S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011, Elisabeth Weiland, née le 10/09/1974, à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

- prend note de la démission de Ian Kent, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

\* WEILAND Elisabeth

\* RANTANEN Tero

\* ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 août 2011.

*Pour Areff LP Holding II S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011112213/20.

(110128493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

Par résolutions prises en date du 22 juin 2011, l'associé unique de Areff LP Holding S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011, Elisabeth Weiland, née le 10/09/1974, à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

- prend note de la démission de Ian Kent, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

\* BURGER Céline

\* WEILAND Elisabeth

\* RANTANEN Tero

\* ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 août 2011.

*Pour Areff LP Holding S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011112214/21.

(110128495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Magna International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Magna International Investments S.A., a public company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of January 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 of March 19, 2004, whose articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 310 of February 15, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 98.861 (the "Company").

The meeting was declared open at 10.45 a.m., with Me Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Caroline TAUDIERE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

1 To increase the corporate share capital of the Company by an amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred forty million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,540,320,380.) to one billion five hundred forty-three million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,543,320,380.-).

2 To issue three hundred thousand (300,000) new shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in a total amount of two hundred ninety-seven million euro (EUR 297,000,000.-), by 1305290 Ontario Inc., a company governed by the laws of Ontario, Canada, with registered office at 337 Magna Drive, Aurora, L4G 7K1, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Consumer and Commercial Relations, Ontario, Canada, under number 1305290 ("1305290 Ontario Inc") and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article five (5) of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred forty million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,540,320,380.-) to one billion five hundred forty-three million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,543,320,380.-).

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue three hundred thousand (300,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights with respect to the newly issued shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared 1305290 Ontario Inc. (the "Subscriber"), prenamed, represented by Cedric Bless, by virtue of a proxy given on 25 July 2011 in Aurora, Canada, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for three hundred thousand (300,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, together with payment of share premium in a total amount of two hundred ninety-seven million euro (EUR 297,000,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of three hundred million euro (EUR 300,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred thousand (300,000) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend article five (5) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one billion five hundred forty-three million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,543,320,380.-) divided into one hundred fifty-four million three hundred thirty-two thousand thirty-eight (154,332,038) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Magna International Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 du 19 mars 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 310 du 15 février 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 98.861 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Me Cédric BLESS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Caroline TAUDIERE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard cinq cent quarante millions trois cent vingt mille et trois cent quatre-vingt euros (EUR 1.540.320.380,-) à un milliard cinq cent quarante-trois millions trois cent vingt mille et trois cent quatre-vingt euros (EUR 1.543.320.380,-).

2 Émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constatation de la renonciation par les actionnaires existants de leur droit préférentiel de souscription, et acceptation de la souscription et de la libération intégrale en espèces de la valeur nominale de ces actions nouvelles, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 297.000.000,-), par 1305290 Ontario Inc., une société régie par les lois de l'Ontario, Canada, avec siège social au 337 Magna Drive, Aurora, L4G 7K1, Ontario, Canada et immatriculée au Ministère de la Consommation et du Commerce, Ontario, Canada, sous le numéro 1305290 («1305290 Ontario»).

4 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard cinq cent quarante millions trois cent vingt mille et trois cent quatre-vingt euros (EUR 1.540.320.380,-) à un milliard cinq cent quarante-trois millions trois cent vingt mille et trois cent quatre-vingt euros (EUR 1.543.320.380,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu 1305290 Ontario Inc. (le «Souscripteur»), précitée, représentée par Cédric Bless, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2011 à Aurora, Canada, laquelle, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois cent mille (300.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 297.000.000,-).

Le montant total de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) était dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent mille (300.000) actions nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un milliard cinq cent quarante-trois millions trois cent vingt mille et trois cent quatre-vingt euros (EUR 1.543.320.380,-) divisé en cent cinquante-quatre millions trois cents trente-deux mille et trente-huit (154.332.038) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Bless, M. Bertomeu-Savalle, C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011. Relation: RED/2011/1601. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110163/178.

(110125913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Net Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112501/10.

(110128912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Autumnleaf S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.095.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'associé unique de la société en date du 2 août 2011*

L'associé unique de la société accepte la démission de Stan Parker en tant que gérant de classe A de la société avec effet le 2 août 2011.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Katherine Gregory Newman, née le 13 février 1979 à Chicago, USA, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, New York, 10019 New York, USA.

A Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011112215/20.

(110129020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Avista Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.209.

—  
Les comptes annuels de la société mère Avista Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112216/12.

(110128369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.794.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

- L'Administrateur actuel de la société a présenté sa démission;

- M. Thierry KOHNEN, né à Verviers (Belgique) le 22/06/1972 avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, M. Thierry DEROCHETTE, né à Liège (Belgique) le 19/12/1971 avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg, L-1930 Luxembourg et M. Geert DIRKX né à Maaseik (Belgique) le 10/10/1970 avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs de la Société en remplacement de l'Administrateur démissionnaire susmentionné. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017;

- Le Commissaire aux Comptes de la Société a présenté sa démission;

- La Société Tax Connected S.à r.l., avec siège social au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2017;

Certifié sincère et conforme

ROODVOET S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011112970/22.

(110128743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.